

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques de chute et des travaux en hauteur.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 14h00 de face à face pédagogique soit 2 jours de formation.
- Groupe maximum de 6 stagiaires.

Public et pré-requis :

Ce module est destiné à toute personne qui est amenée à monter, démonter ou utiliser un échafaudage roulant dans le cadre de sa fonction. Aptitude physique au travail en hauteur (Certificat médical du Médecin du Travail).

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Maîtriser le montage et le démontage d'un échafaudage roulant dans les règles de l'art.
- Connaître la réglementation en vigueur (décret 2004-924 et R457).

Méthodes pédagogiques :

Mise en situation des stagiaires par binôme - Validation physique des stagiaires.

Validation des techniques.

Analyse et action corrective de chaque stagiaire.

Validation de la formation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'analyser son comportement dans le cadre du montage et démontage d'un échafaudage roulant ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Il est remis à chaque participant un certificat de réalisation.

Programme :

Formation théorique :

Sensibilisation aux chutes de hauteur.

Textes réglementaires européens et nationaux (décret 2004-924).

Recommandation INRS R457 Droits et devoirs employeurs/employés.

Normes des échafaudages roulants.

Les règles de sécurité du montage et démontage.

Les vérifications réglementaires et leurs traçabilités : avant la mise en service (examen d'adéquation + de montage + état de conservation), la vérification journalière (état de conservation), la vérification trimestrielle.

Formation pratique :

Analyse de la situation de travail.

Montage de l'échafaudage en sécurité selon la notice du fabricant.

Circulation et travail depuis l'échafaudage en sécurité.

Monter du matériel sur l'échafaudage (charges maximales admissibles).

Réception des échafaudages roulants (examen d'adéquation, vérification journalière, état de conservation, examen de montage).

Démontage d'un échafaudage en sécurité.

Exercices de montage et démontage en intérieur et extérieur (règles d'utilisation).

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.